SAINTE-BRIGITTE
SANTEZ BERC'HED

- JANVIER 2015 - BULLETIN MUNICIPAL N° 15 -

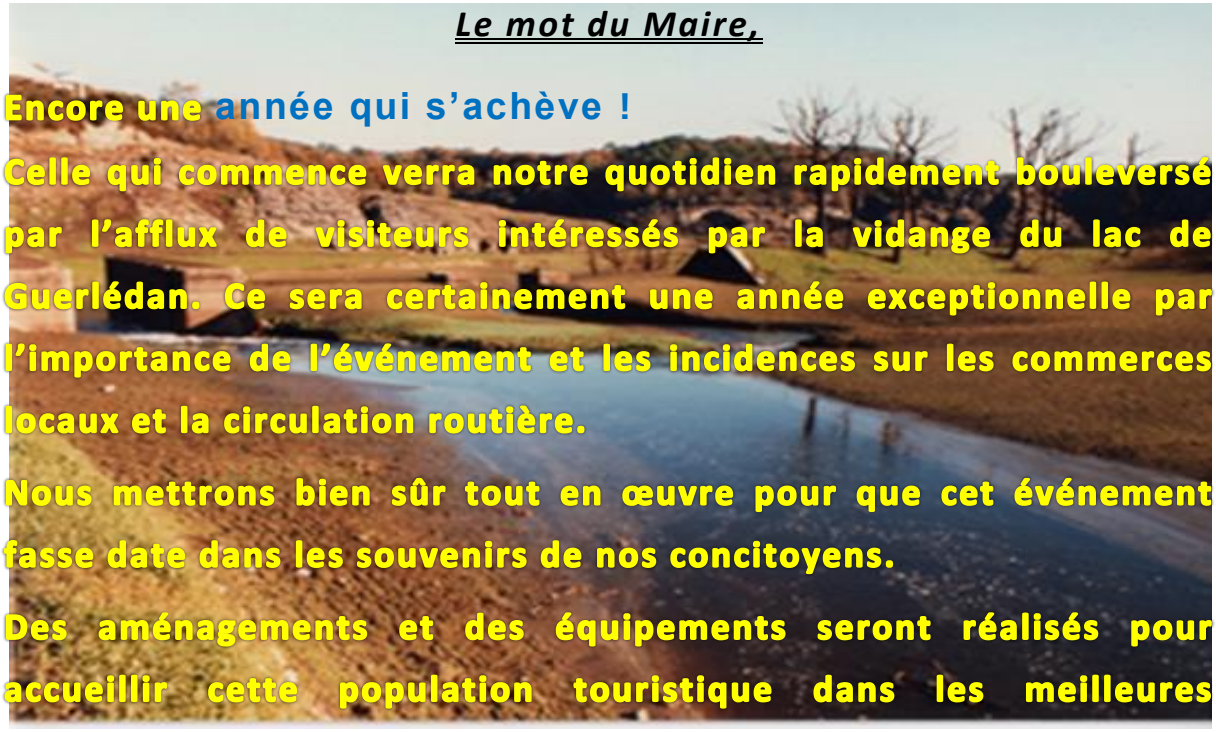

Le mot du Maire,

Encore une année qui s'achève !

Celle qui commence verra notre quotidien rapidement bouleversé par l'afflux de visiteurs intéressés par la vidange du lac de Guerlédan. Ce sera certainement une année exceptionnelle par l'importance de l'événement et les incidences sur les commerces locaux et la circulation routière.

Nous mettrons bien sûr tout en œuvre pour que cet événement fasse date dans les souvenirs de nos concitoyens.

Des aménagements et des équipements seront réalisés pour accueillir cette population touristique dans les meilleures conditions, et qui resteront à la disposition de la population locale, dans le cadre de l'amélioration des services de proximité.

Depuis plus de six ans maintenant, vos élus s'efforcent de redynamiser notre commune en rénovant ou en protégeant son patrimoine et en permettant la construction d'équipements pour rendre encore plus attractif notre territoire.

Nous n'avons pas l'ambition d'une explosion démographique mais de développer ce qui peut l'être tout en préservant notre authenticité mais avec le regard toujours tourné vers l'avenir.
Nous nous sommes attachés à confier nos travaux aux entreprises locales, artisans ou PME, pour ne pas vider nos régions de ses ressources de proximité.

Pour ma part je considère que le maintien des emplois locaux coûte moins que les emplois détruits qui génèrent des charges sociales toujours plus importantes et une destruction du tissu économique de nos territoires.
Nos anciens ont bâti des maisons, créé des emplois, construit des villages, bref ont organisé des lieux de vie que nous devons préserver et développer comme une alternative au gigantisme et à la déshumanisation des relations humaines.

Cette année encore des chantiers importants vont continuer, comme la dernière tranche de réhabilitation de l'ancienne école en logements locatifs, l'aménagement du bourg rue de l'église afin de rendre plus sûre la circulation routière et piétonne en centre bourg.
La modification des lieux de la RD15A en traversée du bourg pour réduire la vitesse source de danger pour les résidents du lotissement, les riverains et les clients des commerces.

Enfin un plan de circulation piétonne sera réalisé pour un cheminement doux en centre bourg et l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics.

Place à la nouvelle année 2015, bonne année à toutes et à tous !

Le sommaire :

- Les décisions du conseil municipal
- Les actualités communales
- Les projets 2015
- Les associations communales
- Le calendrier des manifestations communales
- Les infos communautaires
- Les infos utiles
- État civil

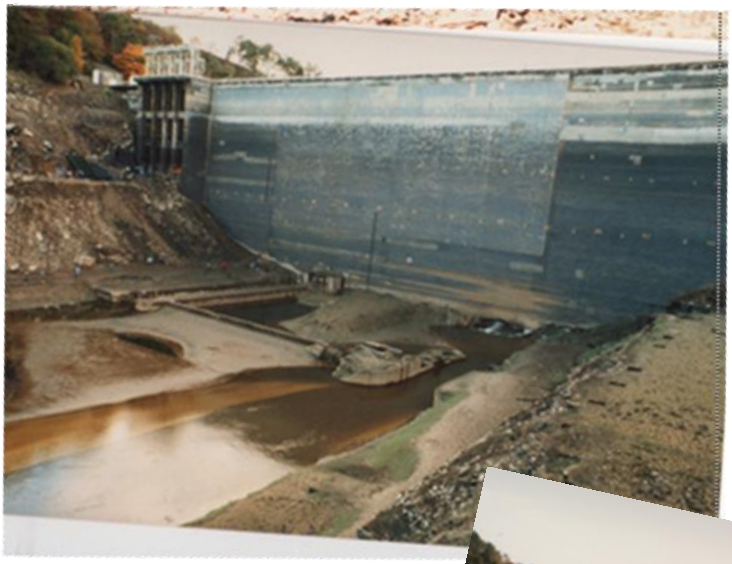

⌗ Les décisions du conseil municipal :

COMPTE – RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2014

Présents : MM. Jean-François DESILES – Stéphane du PONTAVICE – Benoit BACON – René AUDRAIN
Mmes Silvia VAN NOPPEN – Soizig GERMAIN – Marie-Rose LE BORGNE –- Florence MORVANT -Annie NEDELEC (secrétaire de séance)
Absents Excusés : Dominique LE CORRONC - Véronique DUPUIS

Ordre du jour :

- Aire de jeux
- Projet de construction d'un pôle public de services à la population : demande de subventions
- C.L.E.C.T.
- Compétences de Pontivy-Communauté
- Logements sociaux
- P.D.I.C. 2014
- Permis de Silfiac – recherche de mines
- Questions diverses

Début de séance : 20 h 00

1°) Aire de jeux : Celle-ci a été réalisée par le service technique. Les dossiers ont été envoyés aux différents organismes pour le règlement des subventions.

Plan de financement

DEPENSES en euros (HT)		***RECETTES prévisibles en euros (HT)***	
Terrain	18 300.00 €	Réserve Parlementaire	7 000.00 €
Frais Notaire	1 300.00 €	Pontivy-Communauté (fonds concours)	4 760.84 €
Devis	8 240.39 €	Subvention « LEADER »	5 000.00 €
Sol sécurisé	4 200.00 €	Autofinancement (Part communale)	15 279.55 €
TOTALHT	***32 040.39 €***	***TOTAL HT***	***32 040.39 €***

2°) Projet de construction d'un pôle public de services à la population :

Le dossier de demande de subvention de l'état (DETR) sera présenté en décembre. Notre autofinancement doit être égal au moins à 20 % donc le financement sera recalculé lorsque nous aurons connaissance du montant du marché, après le résultat de l'appel d'offres.

Plan de financement prévisionnel

	DEPENSES		**RECETTES**
Estimation travaux (haute)	88 600.00 €	Subvention « Leader »	15 000.00 €
Maitrise d'œuvre	9 800.00 €	Réserve parlementaire	7 632.00 €
		D.E.T.R.	26 568.00 €
		Conseil Général 56	29 520.00 €
		Autofinancement	*19 680.00 €*
TOTAL	**98 400.00 €**	**TOTAL**	**98 400.00 €**

Les membres du Conseil approuvent ce plan de financement et autorisent le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

3°) C.L.E.C.T. *(**C**ommission **L**ocale d'**E**valuation des **C**harges **T**ranférées à Pontivy Communauté)*

Depuis le 1er janvier 2014, 2 communes ont été intégrées à Pontivy-Communauté : Mûr-de-Bretagne et St-Connec. De ce fait, le nombre de membres passe à 26. Il est donc demandé aux membres du conseil de valider la création de la C.L.E.C.T. et de désigner le Maire comme représentant de la commune.

Les membres du conseil donnent leur accord pour la désignation du Maire comme représentant de la commune.

4°) Compétences de Pontivy-Communauté :

Lors du dernier bureau communautaire, une discussion avait été engagée afin de voir si l'on pouvait changer la gestion de l'eau : elle pouvait se faire en régie communale ou en gestion privée. Après délibération du conseil communautaire, la gestion privée a été adoptée par une majorité.

5°) Logements sociaux :

La 2ème tranche est en cours d'études. Les travaux devraient pouvoir commencer en 2015.

Il est donc prévu l'aménagement de 3 logements, à savoir :

- 1 T2 au rez-de-chaussée, adapté pour personne à mobilité réduite, avec un emprunt PLAI,
- 1 T3 et 1 studio, avec un emprunt PLUS ; pour ce genre d'emprunt, nous avons moins de subventions, mais aussi, moins de restrictions lors de la location, mais les logements restent, malgré tout, considérés comme logements sociaux.

Les aides de Pontivy-Communauté ont été réévaluées, désormais la contribution est de 3 000€ au lieu de 2 000 € et, en plus, avec possibilité d'un bonus de 2000 € pour gain énergétique minimum de 25 % et ce, pour chaque logement, donc une subvention totale de 15 000 €. Un diagnostic thermique devra être fait avant et après travaux.

Le coût total des travaux est évalué à 215 000 €. Les arrivées d'eau et d'électricité + l'escalier ont été prévus lors de la 1ère tranche.

Le PACT HD 56 a lancé l'appel à candidature d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous aurons la notification au mois d'août. Il se charge également des demandes de subventions.

Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les membres du conseil, à l'unanimité, donnent leur accord.

6°) P.D.I.C. 2014 :

Des travaux de voirie ont été réalisés.

- Pour le chemin d'exploitation de Porham à Port-Nagard, la dépense a été de : 5 820.00 €

En 2013, le débroussaillage, pour 2 passages, en juillet et septembre, nous a coûté : 3 049.00 €

Cette année, cela risque de nous coûter un peu plus cher, la limite de la commune ayant été repoussée, le Conseil Général n'intervient plus.

7°) Permis de Silfiac : Recherche de mines : Intervention de Stéphane DU PONTAVICE

La Société VARISCAN Mines (capitaux étrangers) va effectuer des sondages sur le territoire afin de lancer éventuellement l'exploitation de mines pour la recherche de plusieurs minéraux : (zinc, plomb, cuivre, etc…). Le territoire s'étend sur le Morbihan et les Côtes d'Armor. Des réunions entre Préfets se font régulièrement pour concrétiser ces travaux. La société demande une autorisation d'exploiter pour une durée de 5 ans.

Il est demandé au Conseil de donner un avis consultatif sur le projet d'exploitation minière en bordure du territoire de la commune.

N'ayant pas suffisamment d'informations sur le projet, les membres du Conseil donnent un avis défavorable par :

Contre	:	5 voix
Pour	:	0 voix
Abstentions	:	4 voix.

8°) Questions diverses :

a) *Guerlédan 2015* : Stéphane DU PONTAVICE a assisté à de nombreuses réunions relatives à la vidange du lac de Guerlédan de Mars à Octobre 2015. Des sens de circulation seront mis en place. La carte définitive devrait nous parvenir d'ici la fin du mois. Le 18 juillet, les préfets du Morbihan et des Côtes d'Armor se réunissent pour finaliser cette carte.

b) *Projet de territoire* : Les Maires de la Communauté de Communes sont conviés à une réunion relative à la mutualisation des services. Il est demandé aux Mairies de fournir un certain nombre d'informations.

Le samedi 15 novembre 2014, de 9 h 00 à 17 h 00, aura lieu un séminaire sur la stratégie de développement durable du territoire.

- Dès 2016, les communes pourraient perdre la compétence « Urbanisme », celle-ci serait transférée aux EPCI.

Tout ceci ne sera pas gratuit, une incidence sur notre DGF risque de se faire sentir. On risque, surtout, de la voir diminuer. Les compétences communales se réduisent petit à petit. Le SCOT sera également abordé.

La loi de réforme des Collectivités territoriales du 16 décembre 2010 :

- La mutualisation peut être ascendante ou descendante,
- Le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) permet des modalités de compensations pour services rendus.

- *La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 concerne la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation de Métropole (MAPTAM)*

c) *Maison de la justice et du droit* :

Un accord de principe a été obtenu pour solliciter un poste de greffier à temps complet à Pontivy. En effet, depuis quelques années, nous avons perdu notre tribunal, et n'avons qu'une permanence hebdomadaire. L'installation pourrait se faire, éventuellement, dans les locaux appartenant à la Communauté de Commune, situés « Place Bisson » à Pontivy, ou dans les anciens locaux du tribunal appartenant au Conseil Général, si le coût des travaux de mise en accessibilité ne s'avère pas trop onéreux.

d) *Adressage :* Cette opération est en bonne voie. La prochaine réunion est prévue le 5 septembre 2014 à 18 h 30 pour valider les adresses. Ensuite, le conseil devra approuver les propositions, après validation par les services de la Poste.

e) *O.P.A.H.* : La clôture de l'opération OPAH est prévue en avril 2015. A ce jour, il y a eu, au niveau du département : 219 dossiers aidés,
522 dossiers sont toujours en attente, pour 2014, les crédits ont été épuisés, le programme pourrait se prolonger sur 2 années supplémentaires, une demande est en cours.

Les conditions ont été modifiées, en ce qui concerne :

- L'abaissement du plafond de travaux à 15 000 €
- Le plafonnement des aides à 80 % du montant TTC
- L'abandon du financement des assainissements non collectifs, la priorité étant désormais les rénovations énergétiques des logements, déjà occupés.

f) *T.A.D . Transport à la demande :* A compter du 1er octobre, toutes les communes seront concernées. La réservation préalable est à faire la veille au ; **02.97.01.22.28**. Pour l'instant, ce service est géré par les Côtes-d'Armor. Les arrêts sont déterminés « Kerio », « La Gare », et « La Plaine », et une grille horaire a été établie.

Ce service fonctionne les mercredis et samedis avec des taxis, le MOOVI fonctionne, lui, le lundi.

Pour le MOOVI, 2 lignes ont été supprimées : Guern-Pontivy et St-Gonnery-Pontivy. De ce fait, le 25 août 2014, la ligne Silfiac-Pontivy sera modifiée, en effet, l'arrêt est supprimé à la Croix du Grain, et le circuit sera désormais dévié par Malguénac.

g) *Achat d'une débroussailleuse :* en remplacement de la FS 120 de STILL qui a rendu l'âme.

h) *Travaux de la Salle de Fêtes :* Ceux-ci vont se dérouler à partir du 20 septembre. Ci-dessous, le plan de financement.

Montant des travaux : 26 517.87 €

CORPS D'ETAT	***Montant***	***Organismes payeurs***	***Montant***
Maçonnerie	9 422.00 €	D.E.T.R.	9 013.00 €
Menuiserie	6 963.56 €	C.G. 56	9 280.95 €
Peinture	1 475.09 €	Pontivy-Communauté	4 111.96 €
Vitrification	2 430.00 €	Autofinancement	4 111.96 €
Electricité	6 227.21 €		
TOTAL	**26 517.87 €**	**TOTAL**	**26 517.87 €**

i) Bande dessinée de Sainte-Brigitte :

Marie-Rose Le Borgne nous a montré une esquisse de la page de bande dessinée relative à l'histoire de la commune. Celle-ci a été faite en collaboration avec Sylvain et Sonia Gandriau. En fait, c'est l'histoire de 3 voyageurs qui arrivent à Sainte-Brigitte ……

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

COMPTE – RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. Jean-François DESILES – Stéphane du PONTAVICE – Dominique LE CORRONC
Mmes Silvia VAN NOPPEN – Soizig GERMAIN – Marie-Rose LE BORGNE –- Florence MORVANT -Annie NEDELEC (secrétaire de séance)
Absents Excusés : Véronique DUPUIS – Benoit BACON – René AUDRAIN

Ordre du jour :

- Programme de voirie 2015 : voirie communale en Bretagne Centrale
- Broyeur de végétaux : délibération subvention Pontivy-Communauté
- Choix de la Maîtrise d'oeuvre du Pôle Public
- S.D.E.M. : élection d'un 2ème représentant
- Adressage
- Aire de vidange camping-car
- Eclairage public
- Questions diverses

Début de séance : 20 h 30

1) *Programme de voirie* :

Un accident, cet été, a mis en évidence des situations dangereuses pour les résidents du bourg comme pour les usagers de la route.

Ce programme propose des solutions d'aménagement du bourg sur l'aspect « sécurité ». Le montant des travaux doit atteindre un minimum de 25 000 € pour bénéficier de subventions.

En prévision, pour 2015, sur la rue de l'Eglise, une chicane élargie devant la crêperie permettrait, d'une part, un ralentissement dans les 2 sens de circulation et la possibilité d'une petite terrasse devant le commerce d'autre part. De plus, du côté de l'église, on supprimerait quelques stationnements pour laisser place à un cheminement piétonnier de 1.50 m, et dans l'enclos de l'église, un accès piétonnier et une placette pour rejoindre l'entrée de l'église (cet accès fait partie de l'opération PMR, que l'on inclurait dans la voirie).

Sur la rue des « Macles », il est prévu un plateau surélevé au-dessus du lotissement, et l'autre, au niveau de « La Villeneuve ».

Les demandes de subventions seront présentées aux différents organismes avant le 30 septembre, au « Conseil Général », à l'organisme gérant les « Amendes de Police » et aussi à «Pontivy-Communauté ». Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le Maire à solliciter les différentes subventions.

Après délibération, l'autorisation à été accordée par l'ensemble des membres du conseil présent.

2) *Broyeur de végétaux* :

L'achat de ce matériel, d'un montant de 14 990.00 €, est en attente de l'accord des subventions, car 2 solutions sont possibles au niveau de la région : soit 30 % ou 40 %. Ensuite nous solliciterons « Pontivy-Communauté » pour le fonds de concours qui équivaut à 50 % du solde.

3) *Pôle Service :*

Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le Maire à confier la maîtrise d'oeuvre à Monsieur MAISEAU, architecte à Pontivy.

Accord est donné au Maire par les membres du conseil pour désigner Monsieur Maiseau pour la maîtrise d'œuvre de ce chantier.

Le permis de construire sera déposé pour la fin du mois de septembre. L'accord des subventions nous parviendra en février/mars.

4) S.D.E.M. :

Le Syndicat Départemental de l'Électricité du Morbihan, concessionnaire du réseau électrique basse tension sur le Morbihan, traite toutes les demandes d'extension et de modification du réseau de distribution. Il nous demande de désigner un 2ème titulaire au conseil du SDEM. La candidature d'Annie NEDELEC a été adoptée à l'unanimité.

5) Bibliothèque :

- Travaux d'étanchéité de la cheminée : Un devis a été demandé à un couvreur de Sainte-Brigitte pour un montant de 506.90 €. Les membres du conseil demandent au Maire de voir une entreprise de maçonnerie pour un devis de rejointoiement des pierres de la cheminée.
- Les travaux de réfection du plafond souillé par les fuites d'eau seront confiés aux employés communaux.
- La Médiathèque Départementale nous propose de nous conseiller afin de trier les livres appartenant à la Bibliothèque municipale et de faire ce qu'ils appellent communément « Le Désherbage ».
- Le Conseil Général du Morbihan sera sollicité pour les subventions pour les travaux mais aussi pour l'achat de mobilier et de matériel.

6) Adressage :

Un comité de pilotage avait été constitué en juin. Il s'est réuni à plusieurs reprises pour procéder à la numérotation des habitations et la dénomination des rues. Une réunion publique d'informations a eu lieu le 15 septembre 2014 à la salle des fêtes avec les services de la Poste. Ceux-ci ont approuvé la numérotation et la dénomination des rues. Nous avons voulu conserver les noms de villages.

Plusieurs modifications ont été retenues :

- Le Garly : rattachement de l'habitation de M.et Mme BRIEC
- Le route de Perret prend le nom de : Route du Roi Salomon,
- Allée du cimetière : un numéro sera prévu pour une éventuelle disponibilité,
- Kerjancour : Les 2 habitations situées en bordure de la D15A conserveront la dénomination, il leur sera simplement demandé de changer l'implantation de leurs boîtes aux lettres, pour raisons de sécurité
- Bellevue : Après réflexion, le poulailler de M. Le Corronc recevra un numéro (le 203) et les habitations de Mme MAUBRE le numéro 1 et M. et Mme DAVID, le n° 2,
- Au Gouvello : la chapelle n'aura pas de numéro,
- La Villeneuve : la maison isolée sur la gauche de la D15A y reste rattachée,
- Guernauter : les 2 habitations sur la route de Silfiac en feront partie, et l'accord a été donné pour conserver l'adresse postale de l'habitation de M. et Mme LE BORGNE Louis,
- Gohfornic et Le Rocher : lieux-dits conservés

Après délibération, les membres du conseil valident le projet.

7) *Aire de vidange camping-car :*

L'implantation d'une aire de vidange camping-car est prévue à l'entrée du terrain de camping. Les frais de construction sont pris en charge par Pontivy-Communauté. Deux branchements sont prévus, Pontivy-Communauté prenant en charge la consommation de cette aire. Des panneaux de signalisation seront également mis en place par Pontivy-Communauté.
Il est demandé aux membres du conseil de valider le projet.
Accord des membres du conseil.

8) *Eclairage public :*

Il serait souhaitable de changer l'implantation du lampadaire situé à l'angle de la Médiathèque. Ce nouveau lampadaire serait positionné au bout du muret, ce qui permettra d'éclairer la salle des fêtes mais aussi la cour de la mairie.
LE SDEM prend en charge 570.00 €. Une demande de participation est en cours auprès de Pontivy-Communauté.

QUESTIONS DIVERSES :

A) Repas CCAS :

Celui-ci est prévu le dimanche 30 novembre et est organisé comme par le passé, à la salle des fêtes, avec le même traiteur : « Le Perroquet Vert » de St-Thélo. Sont concernées : les personnes de 65 ans et + et les membres des bureaux d'associations.

B) Logements sociaux *:*

Nous avons reçu les plans des futurs logements sociaux. Le permis de construire est en cours pour un T1 – 1 T2 et 1 T4. Une étude thermique sera faite pour bénéficier des compléments de subventions pour des gains énergétiques estimés supérieurs à 30 %.

C) Bulletin municipal :

Le Maire demande aux membres du conseil une aide à la rédaction de celui-ci. Des réunions seront prévues pour voir ce que l'on peut y mettre et qui les préparera.

D) Opération immobilière :

Après avoir contacté l'étude notariale, relative à cette opération, il s'avère que les héritiers de M. HAMEURY doivent se prononcer sur l'acceptation de la succession. De ce fait, nous restons sur notre proposition et attendons un éventuel déblocage de la situation.

E) Conférence cantonale :

Les Maires du Canton organisent une conférence sur les thèmes suivants :

- Le pays, pour quoi faire ?
- Le Conseil Général du Morbihan,
- Le fonds Leader,
- Le SCOT,

LE JEUDI 2 OCTOBRE 2014 à 20 h 00 au boulodrome de Cléguérec.
Réunion ouverte à tous les Élus.

F) Salle des Fêtes :

Les travaux doivent débuter le lundi 22 septembre jusqu'au 21 novembre.

G) Collecte des ordures ménagères :

A partir du lundi 15 septembre, les tournées des ordures ménagères ont été réorganisées. Désormais, la collecte sera effectuée en « collecte latérale » dans les bourgs, de Croixanvec , Saint-Connec et Sainte-Brigitte, et dans les campagnes.
Les camions à collecte latérale tourneront sur 2 postes par jour : une de 5 h 45 à 12 h 45 et l'autre de 13 h à 20 h.

Les chaines des systèmes de fixation des bacs ont été enlevées pour permettre la collecte des bacs. Les freins des bacs seront activés en permanence. Il y a 2 camions à collecte latérale avec un seul agent par camion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

La cloche de l'église de Ste Brigitte:

Dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature « Pays d'Art et d'Histoire »,en lien avec l'Office du Tourisme de Pontivy , il nous est venu à l'idée de déchiffrer les inscriptions de l'unique cloche du clocher de l'église de Ste Brigitte qui a la particularité d'être construit à quelques mètres de celle-ci .

Voici cette inscription, telle que nous avons pu la lire:

« Église de Ste Brigitte, je m'appelle Jeanne- Catherine
J'ai pour marraine Catherine Cadouellan épouse de Joseph Carel
Et pour parrain Jean-François Le Tellier époux de Marie Cadoualan
J'ai été baptisée par M. Le Jéloux curé doyen de Cléguérec, M.Guillo Maire, M. Grossin recteur

Fondue par A D'Anjou .....Villedieu les poêles Manche Le 22 7bre 1873 »

Mr l'abbé François-Marie Grossin fut recteur de Ste Brigitte de janvier 1868 à Juillet 1875
Le cahier de paroisse stipule : « c'est lui qui a fait acheter la grande cloche…La cloche pèse 413 kilos et a coûté 1607 f. Pour acheter la cloche, la commune, les dons particuliers, Parrain et Marraine ont donné 1613 f. Les travaux de placement ont coûté 224 f. C'est Monsieur Grossin aussi qui a dressé le plan du presbytère actuel ….. »
Comme nous le voyons l'Abbé Grossin fut un bâtisseur. Rappelons que ce presbytère est l'actuelle mairie de Ste Brigitte.
Jean-Mathurin Guillo, domicilié à la Villeneuve, fut Maire d'Août 1845 à décembre 1873.
Quant aux parrain et marraine, Claude Le Guellaut (fils de Lionelle Le Tellier) nous a apporté les précisions suivantes : le parrain de la cloche, Jean-François Le Tellier, est né à Ste Brigitte en 1829, il est décédé à St Gelven en 1879. D'abord boulanger à la Chataigneraie, il s'installe vers 1860 à St Gelven où il devient meunier. Il est un arrière petit cousin de Joseph Le Tellier qui fut le dernier sacristain de Ste Brigitte.

Marie-rose Le Borgne.

⌗ *Les actualités communales*

Un nouvel outil est utilisé pour désherber le cimetière communal toujours dans le respect de la charte zérophyto.

Cet outil permet un travail plus rapide et moins pénible pour les agents communaux.

Depuis l'abandon des produits phytosanitaires, nous sommes à la recherche de solutions alternatives efficaces, simples, faciles à mettre en œuvre et peu coûteuses.

Ci-contre le paillage de l'allée piétonne permet une marche plus confortable tout en retardant l'arrivée des herbes non désirées.

L'entretien en est plus aisé par le passage de la tondeuse.

Les réparations et les aménagements sont également dans les missions des agents qui s'en acquittent fort bien.

L'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts font partie du quotidien des agents du service technique communal.

Enfin les services à la population se développent comme l'enlèvement des encombrants, le bois de chauffage, le broyage des végétaux, l'entretien des monuments funéraires.

Broyage des branches :

La commune s'est dotée d'un broyeur plus puissant que celui que nous avons utilisé ces 2 dernières années et donc notre service gratuit à domicile de broyage des branches continuera dans les mêmes conditions. Si vous êtes intéressés par ce service contactez le secrétariat pour les modalités de mise en œuvre.

Ce matériel sera mutualisé avec les communes voisines par convention.

Rappel du programme des municipales

Création d'une aire de jeux	***réalisée***
Acquisition de réserves foncières	***réalisée***
Rénovation de la voirie programme 2014	***réalisée***
Acquisition d'un broyeur de branches	***réalisée***
Réhabilitation du parquet de la salle des fêtes	***réalisée***
Agrandissement et aménagement du camping	***en cours***
Les logements sociaux (2ème tranche)	***en cours***
Adressage des habitations	***en cours***
Acquisition d'un camion benne	***en cours***
Aménagement de la nouvelle bibliothèque	***en cours***
Matériels informatique bibliothèque	***en cours***
Mise en œuvre des préconisations du P.A.V.E	***en cours***
Aménagements du centre bourg	***en projet***
Rénovation du mur du cimetière	***en projet***
Protection des zones humides sensibles	***en projet***
Effacement des réseaux en agglomération	***en projet***
Mise aux normes du réseau d'éclairage public	***en projet***
Acquisition immobilière	***en projet***

Les réalisations 2014 / 2015 :

L'aire de jeux a séduit les enfants ainsi que les parents. Ce site répond aux normes de sécurité avec des jeux certifiés. Il a bénéficié des fonds européens et du fond de concours de Pontivy-Communauté.

Le camping municipal s'est agrandi par l'acquisition de la parcelle de terrain adjacente à l'existant.
Bientôt une aire de vidange pour camping-car sera réalisée.

Non ce n'est pas pour le petit poucet, mais un décor matérialisant le fossé pour les véhicules stationnant sur cette partie d'ancienne route départementale.

Rénovation de la salle des fêtes :

Le plancher de la salle des fêtes s'affaissait par endroit, et le démontage du plancher a révélé des lambourdes en très mauvais état. La dalle béton sur hourdis isolant garantira un gain thermique en chauffage. Et la nouvelle installation d'éclairage plus modulable apportera également une économie substantielle en énergie électrique.

Tarifs de location de la salle des fêtes

TARIFS 2015		CAUTION OBLIGATOIRE 500,00 €			
Particuliers Sainte-Brigitte	Associations Sainte-Brigitte	MOTIFS	Associations et Particuliers extérieurs		
			01 janv. Au 30 juin	01 juillet Au 30 sept	01 oct. Au 31 déc.
40	20	réunion	50	40	50
50	30	Vin d'honneur	60	50	60
50	40	collation	90	60	90
70	50	1 repas sans soirée	150	130	150
120	70	1 repas avec soirée	200	160	200
160	90	Forfait week-end	250	230	250

La validation de la réservation n'intervient qu'après signature du contrat et dépôt de la caution

L'adressage :

La numérotation des habitations est devenue nécessaire pour des raisons de sécurité, pour la rapidité des secours, et une aide précieuse pour localiser rapidement et avec précision le lieu d'intervention. Le comité de pilotage qui a pris en charge la conduite des réflexions a su préserver l'intégralité des lieux dits, une garantie pour leur pérennité. Peu de modifications importantes mais des secteurs dont les adresses postales étaient devenues incohérentes ont été rebaptisés.

Chaque habitation recevra un numéro qui devra être apposé en façade de maison, sur un pilier, sur une boîte à lettres, etc.., l'essentiel est que ce numéro soit visible de la voie communale. Les modalités de mise en œuvre seront communiquées à chaque habitant avec une assistance de la poste ainsi que des services communaux. La commune prend en charge la fourniture et la pose des numéros en première installation. Vous pouvez également retirer en mairie votre numéro et procéder vous-même à la pose si vous le souhaitez, après accord de l'emplacement.

le service public et la poste :

Une nouvelle fois la direction de la poste veut réduire les horaires d'ouverture des guichets de la poste, à Cléguérec comme à Pontivy et ailleurs, s'inscrivant dans une logique comptable. Les élus de différentes communes sont allés à Vannes en délégation auprès de la commission départementale de la présence postale, pour faire valoir la nécessité de conserver la présence de la poste en milieu rural et de maintenir l'amplitude horaire des bureaux de poste existants. Un service public peut-il continuer d'exister dans un environnement concurrentiel sans élargir et diversifier son offre de services ? Le rôle social et économique de la poste est reconnu par tous et elle participe au maintien et au développement des zones rurales luttant ainsi contre la désertification.

C'est là, la vraie mission du service public !!

Les logements :

Le conseil municipal a validé la 2ème tranche des logements dans l'ancienne école.

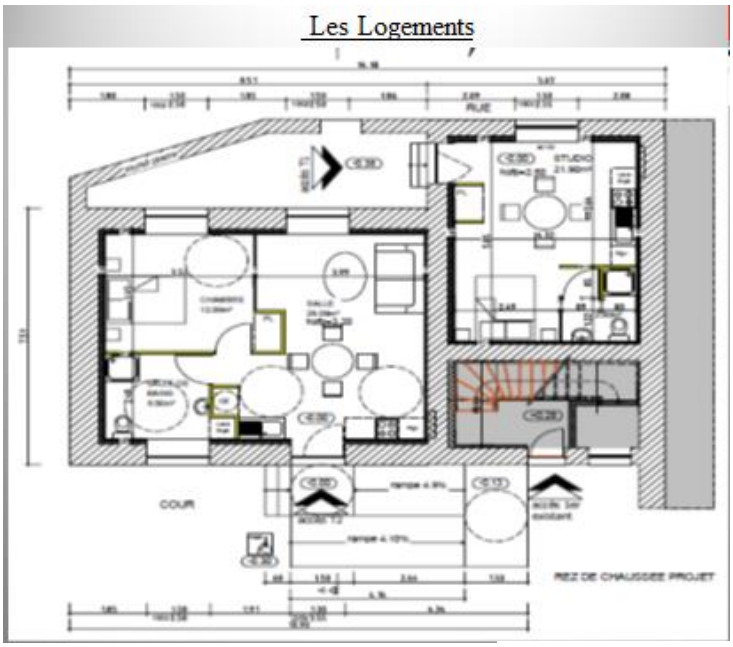

Un studio T1 au Rch pour 1 personne ou un couple, un T2 adapté aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), un T4 pour une famille avec au moins 2 enfants. Les travaux devraient démarrer en début d'année. Le permis de construire est en cours d'instruction.

Le financement nécessite un emprunt étalé sur plusieurs années, mais les loyers permettront de couvrir les remboursements.

L'opération terminée aura permis de sauver ce bâtiment qui a encore aujourd'hui toute sa place en centre bourg et permettra à nos aînés de ne pas être déracinés.

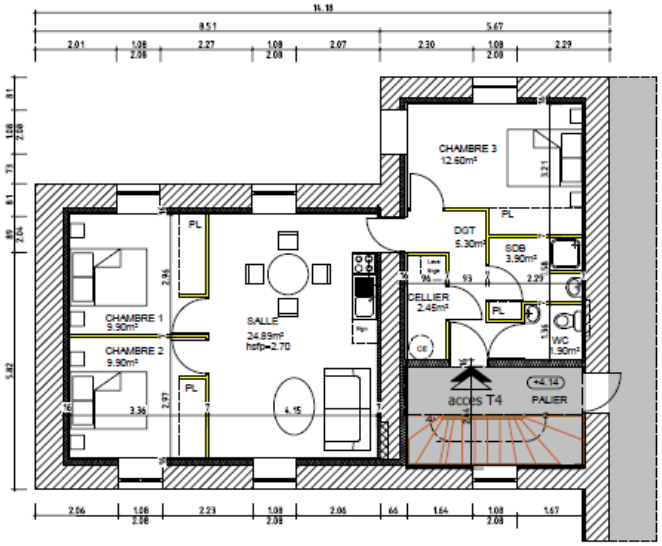

ETAGE PROJET

Un nouveau véhicule communal

Le service technique communal devrait être doté d'un camion benne afin de mieux répondre aux besoins de la population et pour faire face aux contraintes des interventions quotidiennes.

L'acquisition se fera après confirmation des notifications de subventions nous permettant de faire face à la dépense.

Aménagement du centre bourg

Pour limiter la vitesse à l'entrée du bourg et surtout à proximité de l'allée du cimetière, il a été décidé de modifier le tracé de la voie communale rue de l'église.
Cette modification, assimilée à une chicane, neutralisera quelques places de parking.
Une terrasse sera créée face à la crêperie et un aménagement floral viendra séparer la fin de la chicane et de part et d'autre un accès vers le stationnement et un accès vers l'allée du cimetière. Les travaux ne commenceront qu'après accord des subventions.
Un cheminement sécurisé sera aménagé depuis l'embranchement de la départementale jusqu'à l'allée du cimetière.

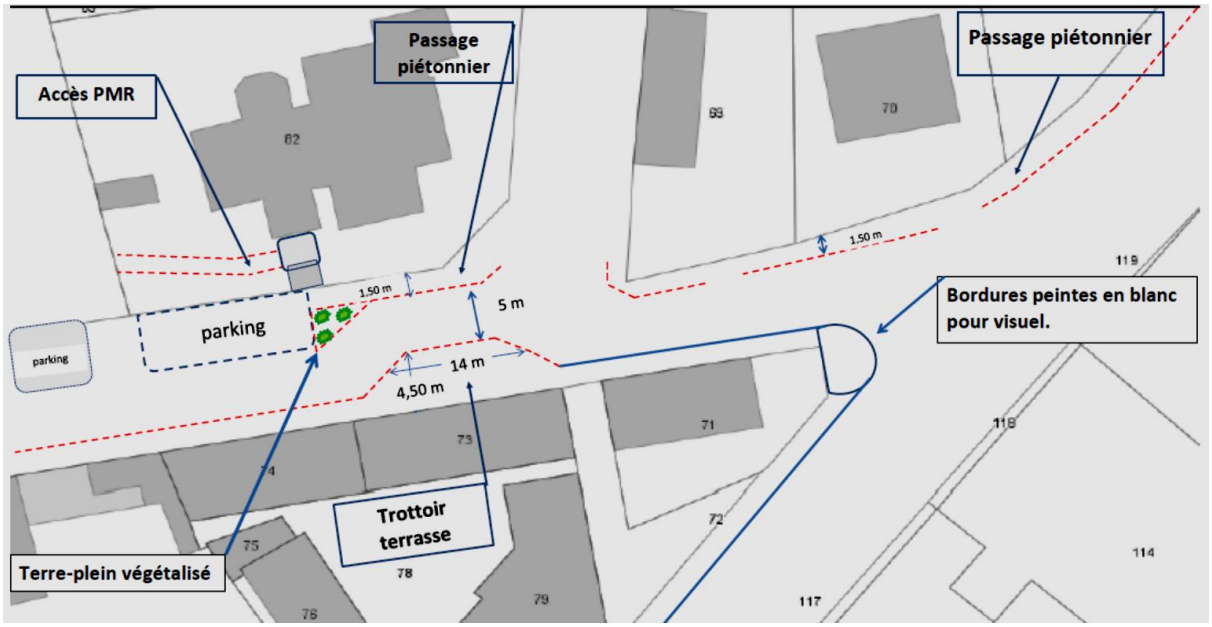

Les nouveaux sont arrivés !

Le verre de l'amitié organisé par le conseil municipal, a permis aux nouveaux venus sur la commune d'échanger avec les associations locales et acteurs de la vie communale.

Les aînées ont accueilli chaleureusement les nouveaux habitants en se manifestant par leur présence.

Au cours de cette réunion festive, Silvia VAN NOPPEN, Adjointe et animatrice de la commission embellissement a remis les bons d'achats récompensant les lauréats du concours des maisons fleuries.

Merci à tous pour votre accueil chaleureux aux nouveaux !

Les services municipaux :

Le broyage à domicile :

Expérimenté depuis 2 ans, ce service gratuit est étendu à tout le territoire de la commune, sous réserve des disponibilités du service technique et du respect du règlement, se renseigner en mairie.

L'enlèvement des encombrants :

Les personnes ne disposant pas de moyens de transport adaptés aux volumes ou aux poids des objets à déposer en déchetteries, peuvent se renseigner en mairie pour ce service gratuit limité au mercredi matin.

Le compost :

Issu de l'apport des déchets floraux du cimetière et du feuillage collecté, il est gratuitement mis à la disposition des habitants sous certaines conditions, se renseigner en Mairie.

L'entretien des concessions :

La commune peut se charger des petites interventions d'entretien sur les sépultures.

Se renseigner en mairie.

L'élagage :

Ce service est effectué par une entreprise de travaux publics dont les interventions peuvent être groupées pour des économies évidentes. La commune sert d'intermédiaire et refacture à chaque propriétaire suivant les temps d'interventions. Se renseigner en mairie.

Festival Arz Pobl :

Dans le cadre du **festival Arz Pobl** de Pontivy, **huit Bosniens** (habitants de la Bosnie-Herzégovine) ont été hébergés à Ste Brigitte,du 11 au 15 juillet 2014 .Ils appartenaient au groupe Piskavica de Banja Luka . Leur car stationnait à Ste Brigitte. Les conversations se faisaient en anglais. Nous gardons un excellent souvenir de ces échanges culturels qui rapprochent les peuples.

PORTRAIT DE…….

John Blower

John est un anglais qui habite à Ste-Brigitte depuis 2010. L'année dernière, John a fait pousser des plantes pour la commission d'embellissement. Nous avons donc décidé de lui demander pourquoi est-il passionné par les plantes ?

Des circonstances familiales ont amené John à travailler dès l'âge de 14 ans, comme apprenti dans « Régents Parc » à Londres. Ce travail n'étant pas à la hauteur de ses ambitions, John a entamé très vite des études parallèlement à son travail. Après plusieurs années comme paysagiste, son activité dans les parcs s'est transformée de plus en plus en travail dans des centres de loisirs, dans lesquels les habitants pouvaient faire des activités de sport. La profession de John évolue et, devient responsable de projets.

Il y a eu une demande pour une patinoire et comme John était le seul capable de mener un tel projet à terme, c'est lui qui en est devenu le responsable. Après il a été embauché par une grande entreprise qui construisait des centres de loisirs partout en Angleterre. John a mené plusieurs grands projets pour eux jusqu'à la vente de l'entreprise et John a alors été obligé de changer à nouveau de métier. John avait acquis une bonne expérience en décoration intérieure dans les centres de loisirs et a décidé de monter sa propre boutique.

Après quelque temps John a vendu son entreprise et déménagé en Ecosse où il a travaillé dans l'aménagement territorial. En même temps, il a commencé à donner des cours d'anglais aux étrangers. Il est même retourné à l'école pour apprendre comment enseigner. C'est en Ecosse qu'il a rencontré Maggie.

Maggie avait déjà vécu dans le sud de la France et, en 2009, l'idée de déménager en France commençait à prendre forme. Ils ont cherché en Normandie et en Bretagne parce que Maggie a ses enfants à Londres et c'est facile de traverser à partir de ces régions. Ils ont beaucoup aimé Pontivy, mais ne voulaient pas habiter dans une ville, et ont finalement trouvé la maison de leur rêves à la Villeneuve. Une maison avec jardin où il y avait de quoi faire mais qui avait aussi du potentiel.

Depuis leur arrivée en 2010 John a été un membre actif de l'association des plantes à Silfiac, qui organise une grande foire aux plantes chaque année. John a l'impression qu'ils ont été bien acceptés à Ste-Brigitte, mais il a toujours des difficultés pour faire la conversation en français. Ça fait 4 ans que John apprend le français à l'organisation AIKB à Gouarec et il a en plus des cours particuliers à la maison.

John partage son temps entre son jardin, le bricolage, le golf, et le tir à l'arc. L'hiver, quand il pleut dehors et qu'on est calfeutré à la maison, il aime bien jouer aux échecs.

Silvia VAN NOPPEN

La nouvelle bibliothèque

Encore quelques travaux et la bibliothèque ouvrira ses portes en janvier

Vous pourrez vous inscrire ou poursuivre vos possibilités d'emprunts d'ouvrages. Nous avons l'opportunité avec la bibliothèque départementale de développer un nouveau fonds d'emprunt de CD. Pour ce faire, nous faisons appel à votre contribution, puisque nous devons réunir 50 CDs en très bon état et du mobilier spécifique pouvant servir à ranger 200 CDs en tout (la bibliothèque départementale nous en prête 150). N'hésitez donc pas à en déposer au secrétariat de mairie. **Autre nouveauté** : pour les amateurs de philatélie, chaque mercredi, une rencontre spécifique à la bibliothèque sera possible. Alors à très bientôt et par avance merci pour vos contributions.

L'agencement des zones devrait permettre un échange intergénérationnel. La représentation en 3D de l'agencement de la bibliothèque est la réalisation de M. Julien GAUTHIER, Architecte. La nouvelle

bibliothèque développera de nouvelles animations et offrira de nouveaux services. Cet espace sera partagé avec l'association du club de l'espoir qui continuera ses rencontres conviviales comme tous les jeudis. La salle, plus grande, permettra des séances de projections de documentaires et des débats. Bien- sûr le prêt de livres restera le cœur de l'activité. Les petits lecteurs seront accueillis dans de meilleures conditions.

Programmation 2015 « Carte Blanche à… »

Malgré sa petite taille, la commune de Ste Brigitte a toujours eu la double particularité d'être riche de la diversité de ses habitants et d'attirer régulièrement de nouveaux Brigittois.
L'objectif de cette nouvelle initiative est de provoquer des rencontres et de créer du lien afin de mieux se connaître. Ce sera aussi une façon de valoriser les talents de notre territoire.
Le dernier dimanche de chaque mois, à l'exception de celui de décembre, un habitant de Sainte-Brigitte aura donc « Carte blanche » pour vous faire partager son savoir-faire, ses passions, sa compétence dans un domaine ou une thématique qui lui tient à cœur.
Chaque rencontre se clôturera autour de ce que chacun aura apporté (gâteaux, tartes salées, boissons…).
Ce moment d'échange convivial et nourrissant est ouvert à tous et à toutes.

Pour tout renseignement : **Anne LE BORGNE.DAVID 02 97 27 63 32**

Programmation 2015 « Carte blanche à…. »

Date/Horaire	Intervenant	Titre	Type	Lieu
25 janvier (15h00)	René Audrain	L'école manque d'aventure (expériences au Népal et au Maroc)	*Vidéo*	Salle des fêtes
22 février (15h00)	Soizig Germain	Rencontres poétiques au fil des voix de Ste Brigitte et de ses environs	*Poésie créée, dite et chantée*	Eglise
29 mars (17h30-18h30)	François Boisson	Conception et construction du barrage de Guerlédan	*Conférence*	Salle des fêtes
26 avril (15h00)	Anne et Bernard / Familia Nery	Mots et musiques du Brésil	*Chants, musique, poèmes*	Eglise
31 mai (17h00)	Julien Gauthier	Les toxicités domestiques	*Conférence et Vidéo*	Bibliothèque
28 juin (14h30-17h00)	Marie-Claude et Daniel Garrin	La tourbière de Lanniguel (en partenariat avec Bretagne vivante)	*Sortie botanique*	Extérieur RDV place Lannivon
26 juillet (15h00–18h00)	Michèle Le Tellier	Initiation au crochet	*Atelier*	Bibliothèque
30 août (15h00– 17h00)	Martine Uzel	Relation Homme-Cheval, qui est le plus heureux ?	*Débat*	Extérieur
27 septembre (15h00)	Anne David	Visages brigittois 1975-2015	*Projection photos*	Salle des fêtes
25 octobre (16h00– 17h00)	Marie-Rose Le Borgne	Les cahiers de doléance brigittois	*Conférence*	Salle des fêtes
29 novembre (15h00)	Jean Mussau	Soirée contes	*Contes*	Bibliothèque

C'est arrivé cet été :

L'épreuve sportive de l'été,
Comme chaque année, les sportifs et amoureux de notre belle région se sont donnés rendez-vous pour une journée de plaisirs et de convivialité .Merci aux organisateurs de cette belle journée et aux bénévoles des Sangliers de Quénécan.

Le Concert :

L'association Bretagne-Lituanie, organisatrice du concert de la Soprano **SKAÏDRA Jancaîté** et **David Le Bourlot** - un brillant organiste breton, a convié les invités au verre de l'amitié sous un soleil radieux d'été comme on en connaît souvent à Sainte-Brigitte. Ce concert s'inscrit dans le cadre d'un projet intitulé "**Culture et handicap**", organisé par l'association **Bretagne-Lituanie et l'IME "Les Enfants de Kervihan"** de Bréhan (c'est une fondation qui accueille une cinquantaine d'enfants polyhandicapés).

Comité Paroissial :

8 février : *repas paroissial*

14 juin : *Pardon de St Joseph au Gouvello et repas Mucoviscidose à la salle des fêtes*

19 juillet : *Pardon de Ste Brigitte et kermesse paroissiale*

3 août : *Anniversaire de L'explosion du 3 août 1944 à Notre-Dame des Neiges ,dans la forêt de Quénécan.*

LE REPAS DU CCAS :

C'est toujours avec beaucoup d'émotion que la rencontre intergénérationnelle autour d'un repas se fait à l'initiative du CCAS. Les doyennes de la commune ont reçu des mains du conseiller municipal et membre du CCAS René AUDRAIN, un bouquet de fleurs pour les remercier de nous avoir honorés de leur présence.

Ce sont les 65 ans et plus qui se sont retrouvés ce dimanche et ont partagé ce moment de convivialité avec les membres des bureaux des associations communales et leurs invités bénévoles, les membres du CCAS et les membres du conseil Municipal.

Notre Doyenne a reçu des mains de la 1ère Adjointe et secrétaire du CCAS, le panier garni offert aux plus de 90 ans. Cette année, le panier garni a été confectionné par Margot LE BORGNE membre bénévole du CCAS.

Et comme tous les ans, les membres du CCAS ont rendu visite aux personnes seules et âgées de plus de 70 ans qui acceptent de nous recevoir.

Le CCAS est à l'écoute de tous ceux qui souhaitent nous faire part de leurs préoccupations.

Le Noël des enfants

La Conteuse a su envoûter parents et enfants en les entraînant dans un univers aussi fantastique qu'imaginaire.
Merveilleux voyages et spectateurs conquis.

L'imaginaire a laissé la place au rêve quand est apparu le Père Noël accompagné de ses lutins. Moments d'effervescence et de joies pour les enfants récompensés par des cadeaux et des friandises.
Merci Père Noël !!!

COMITE DES FETES

Par souci d'innover et d'assurer une animation en marge du concours de boules, le comité a, pour la première fois, suite à son abandon par le Club de l'Espoir, organisé un VIDE GRENIER. Le bilan est, pour le moins mitigé. Si les exposants furent assez satisfaits, leur présence temporaire sur le terrain n'a rien ajouté à la fête : le chaland, plutôt discret, s'évaporant furtivement sitôt leur achat fait. Dès 14 heures, soit bien avant le début du concours de boules, tous les exposants avaient plié bagage.

Aussi, la formule actuelle, si on la souhaite pérenne, doit être aménagée. *LE CONCOURS DE BOULES avec 22 équipes inscrites, fut un évident succès ! Le temps, indécis un moment, s'étant stabilisé en fin d'après-midi, la journée fut, dans l'ensemble agréable. L'on regrettera, une nouvelle fois, le peu d'empressement des Brigittois pour les animations locales.* *23 novembre : Avec 180 repas servis, (moitié en salle, moitié à emporter), le Couscous organisé au bénéfice des « Resto du Cœur de Pontivy, a connu son succès habituel : les convives, à l'évidence satisfaits, sont désormais fidélisés. En salle, les non-brigittois l'emportent ; tous font volontiers part de leur plaisir à être régulièrement des nôtres, tant en raison de la qualité du couscous que de l'accueil réservé. Un grand merci aux cuisiniers et aux bénévoles. La manifestation a permis de faire, pour la vingtième année consécutive, un don aux Resto du Cœur. Le chèque de 800.00 € a été remis le 10 décembre par Nicole AUPIED, la présidente, accompagnée de Martine la secrétaire, à Madame Nicole BEURNEZ, responsable de l'antenne de Pontivy. Les prochaines manifestations sont reprises dans le calendrier concernant toutes les associations locales.*

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est tenue le vendredi 12 décembre.

	Comité des Fêtes Sainte-Brigitte			**Exercice 2013/2014**	
COMPTE RENDU FINANCIER					
			Trésorerie de début d'exercice :		**4 983,00 €**
DATES	**MANIFESTATIONS**	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEFICIT**	**BENEFICE**
2013					
1-déc.-13	Subvention Mairie Noel enfants		200,00 €		
22-déc.-13	Arbre de Noël	462,28 €		262,28 €	
31-déc.-13	Frais de banque	3,30 €		3,30 €	
31-déc.-13	Intérêts livret A		51,54 €		51,54 €
2014					
4-janv.-14	Assur.RC Groupama	126,52 €		126,52 €	
13-févr.-14	Liquid°cpte Cté Gouvello (CE)		45,12 €		
13-févr.-14	Verst Comité Paroissial	45,12 €			
15-mars-14	Fleurs décès Mme Nedelec	25,00 €		25,00 €	
6-avr.-14	Couscous (offert aux brigittois)	1 073,15 €	1 154,40 €		81,25 €
8-juin-14	Galettes Mucoviscidose	363,08 €	533,46 €		
	Don Mucoviscidose	300,00 €		129,62 €	
10-juin-14	Achat sono	799,00 €			
	Associations locales		51,00 €	748,00 €	
17-août-14	Concours boules+vide grenier	460,73 €	824,40 €		363,67 €
10-sept.-14	Fleurs décès Th.Pinsivy	30,00 €		30,00 €	
10-nov.-14	Subvention Mairie		275,00 €		275,00 €
10-nov.-14	Subvention Mairie Noel enfants		200,00 €		200,00 €
10-nov.-14	Fleurs Sara Uzel	30,00 €		30,00 €	
23-nov.-14	Couscous Resto du Cœur	1 110,13 €	2 005,80 €		
	* Chèque Resto du Cœur	800,00 €			95,67 €
1-déc.-14	Règlt invités repas CCAS	224,00 €		224,00 €	
		5852,31	**5 340,72 €**	1 578,72 €	**1067,13**
		-511,65 €		**-511,65 €**	
	Trésorerie fin exercice = 4983,41 € - 511,65 € = 4 471,76 €				
Cpte courant	636,63 €				
Caisse	24,00 €				
	660,63 €				

Les fêtes communales :

Les traditionnels jeux de boules organisés le 19 juillet et le 17 août ainsi que le vide grenier ont encore fait des heureux. Ces moments ludiques et festifs partagés dans une ambiance familiale sont toujours appréciés.

Infos diverses :

Élagage à proximité des lignes électriques :

SOUVENEZ-VOUS
DE L'HIVER 2013 !

N'attendez pas l'incident qui vous priverait de la fourniture électrique ainsi qu'à vos voisins.
Prévoyez de faire élaguer vos arbres susceptibles d'occasionner des dommages aux ouvrages aériens ou aux usagers de la route.

Rappel de la règle :

Situation de l'Arbre	Ligne	Responsabilité
Domaine privé	Domaine privé	> Erdf si la plantation est antérieure à la ligne > Le propriétaire de l'arbre si la plantation est postérieure à la ligne
Domaine privé	Domaine public	Le propriétaire de l'arbre
Domaine public	Domaine public	> Erdf si la plantation est antérieure à la ligne > La collectivité propriétaire de l'arbre si la plantation est postérieure à la ligne

Montant des travaux TTC financés par MORBIHAN ENERGIES
sur les réseaux électriques

SAINTE-BRIGITTE

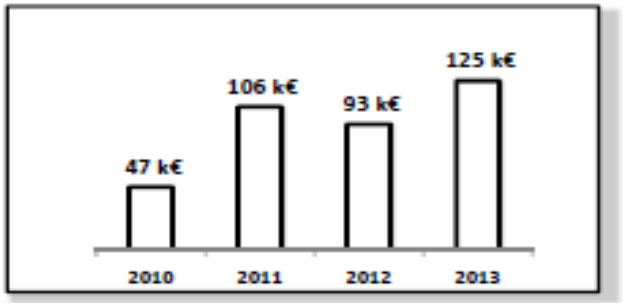

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Mise à jour le 15.11.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non, sauf exception, vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin.

Règle générale

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- **l'herbe issue de la tonte de pelouse,**
- **les feuilles mortes,**
- **les résidus d'élagage,**
- **les résidus de taille de haies et arbustes,**
- **les résidus de débroussaillage,**
- **les épluchures.**

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchèterie ou dans le cadre d'une collecte sélective organisée par la commune de porte à porte. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Cérémonie **du 11** novembre,

Cette année la cérémonie du centenaire de la commémoration du début de la guerre de 1914à 1918

a été suivie par une assistance toujours plus nombreuse malgré le temps pluvieux. Les enfants ont participé au dépôt de fleurs ainsi que le représentant des ressortissants européens. Un hommage a également été rendu aux victimes britanniques de la grande guerre par des compatriotes, puis la Marseillaise et l'hymne européen ont été chantés par l'assemblée.

Info sociale

Quand les revenus d'un foyer sont modestes, l'aide à la complémentaire santé (ACS) peut donner la possibilité d'avoir une mutuelle complémentaire.

Un site internet permet de calculer si les ressources du foyer donnent accès à cette aide : www.masante-monbudget.fr, dans la rubriques "les aides à ma disposition".

A la fin de la simulation, un formulaire de demande peut être imprimé.

Ce que l'on ne trouve pas dans les livres !

On peut l'entendre de la bouche de nos aînés, et découvrir ainsi quel était le visage de Sainte-Brigitte au début du siècle dernier.

1- Les lavoirs étaient nombreux, dont il ne reste que très peu. Joli petit bassin rectangulaire, trou aménagé et un peu maçonné dans une rive ou simple grosse pierre calée au bord du ruisseau comme à Lanniguel, ils pouvaient aller parfois par paire, pour certaines maitresses de maison qui disposaient d'un lavoir pour l'hiver et d'un autre en été.

Dans les souvenirs et parfois dans l'actuelle réalité on peut énumérer :

- celui qui se trouve dans le pré, au bas du bourg
- un autre en face de la maison des Prouillet
- ou encore au bord de la route du roi Salomon,

à 20 mètres en-dessous de la maison de François Le Borgne dans les garennes, le "lavoir d'été", derrière le quartier de la fontaine

- à Pont-Thomas, à gauche
- La Prince...

2- "Des puits, il y en avait partout", de réputation différente, car l'eau de certains était reconnue comme particulièrement bonne. Subsistent celui :

- qui se trouve dans la cour de l'ancienne école,
- et aussi à La Villeneuve
- au Ruello
- la Prince...

3- Comme dans de nombreuses campagnes bretonnes, les personnes avaient souvent un surnom qui était parfois davantage connu que le nom de famille. Mot en breton prononcé avec l'affection que l'on porte aux enfants, ils devenaient un véritable identifiant pour les membres des familles.

Ce très bref aperçu peut donner envie au lecteur d'apporter sa contribution. N'hésitez pas à le faire savoir au comité de rédaction, cela enrichira notre patrimoine et permettra de répondre à quelques questions. Ainsi, où le grain était-il moulu à Ste Brigitte ?

Soisig GERMAIN

Le SADI

SERVICE D'AIDE A DOMICILE INTERCOMMUNAL

Depuis 2012, le SADI a mis en place un programme pour dynamiser et lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Depuis septembre 2013, un nouvel atelier « Cuisine » a été initié dans le restaurant municipal de Neulliac, en accord avec la mairie, sous la responsabilité de «Sébastien », volontaire pour organiser cet atelier. Précédemment limité à 10 participants, mais la demande étant grandissante, nous en acceptons désormais 20. Une participation de 7.00 € est demandée à chacun.

Depuis février dernier, un atelier « cinéma » fonctionne avec la projection d'un film au cinéma Rex de Pontivy, en concertation avec M. Roué, Gérant du complexe. Le tarif est de 4.00 € + 2.00 € pour le transport.

Ces ateliers sont réservés aux personnes de + de 60 ans. Pour s'inscrire et connaître les différentes dates, il suffit de contacter le SADI au n° 02.97.39.08.41.

Huit référentes ont été nommées et une responsable se charge d'organiser les différents ateliers dans chacune des communes du canton. Le SADI se charge d'organiser le transport des personnes intéressées.

PONDI-CLIC

Qu'est-ce que Pondi-Clic ?

C'est une association au service des personnes âgées de plus de 60 ans et plus.
Créée en 2004, elle a pour mission d'informer, de conseiller et d'orienter les personnes âgées et leur entourage, mais également de coordonner les différents acteurs du maintien à domicile.

Les CCAS communaux sont la principale porte d'entrée pour l'orientation des personnes vers le bon service en fonction de leurs besoins. Cela, surtout pour éviter aux personnes d'être renvoyées d'un service à l'autre.

Les personnes peuvent être reçues pour informations, par un ou une Conseiller(e) en Economie Sociale et Familiale, un ou une assistant(e) du service social et aussi un ou une cadre médico-social.

L'association prévoit aussi de crée un « guichet intégré » qui permettra de traiter les demandes de la même façon sur tout le territoire, c'est-à-dire sur le Pays de Pontivy et le canton de Guémené-sur-Scorff.

PONDI-CLIC 18-20, rue de la Plage 56300 – PONTIVY - Tel. 02.97.25.35.37

Informations de PONTIVY-COMMUNAUTÉ

Collecte des déchets des patients en automédication :

Mode d'emploi :

Désormais, les 7 déchèteries sont habilitées à recevoir des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux). Les personnes en automédication ont la possibilité de déposer leurs déchets dans l'une des déchèteries de Pontivy Communauté, sans restriction de date, aux horaires d'ouverture habituels.

Des collecteurs disponibles gratuitement en pharmacie

Légende photo : *les DASRI peuvent être vecteur de contamination et blesser le personnel de collecte et de traitement des ordures ménagères. Il est important de les confiner dans les collecteurs et de ne pas les jeter dans la poubelle classique. En France, on estime à 2 millions le nombre de patients en automédication chaque année. http://www.sante.gouv.fr/elimination-des-dechets-d-activites-de-soins-a-risque-infectieux.html*

Les personnes souhaitant déposer leurs DASRI en déchèterie doivent se rendre dans une pharmacie afin d'obtenir le collecteur qui servira de réceptacle aux déchets.

Dépôt des collecteurs en déchèterie

Lorsque le collecteur est plein, le patient se présente au gardien de la déchèterie qui collecte en main propre le contenant. Les déchets à risques infectieux qui ne seraient pas contenus dans un collecteur agréé ne pourront être acceptés. Les déchèteries concernées sont celles de Bréhan, **Cléguérec**, Gueltas, Neulliac, Noyal-Pontivy, Pontivy et Réguiny. Leurs horaires d'ouverture sont disponibles sur la page d'accueil du site Internet de Pontivy Communauté dans l'espace « En un clic ».

Sont considérés comme DASRI les matériels ou matériaux piquants ou coupants, les objets souillés par du sang ou tout autre liquide biologique. Pour guider les patients dans cette démarche, l'éco-organisme DASTRI a créé un site Internet pratique

www.dastri.fr. Pour toute question, les résidents de Pontivy Communauté peuvent aussi joindre le numéro vert du service déchet au 0 800 21 21 06.

Les déchèteries :

Pontivy Communauté gère 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire. Les horaires d'ouverture au public diffèrent d'une déchèterie à l'autre. Pour toute question, un numéro d'information : **0 800 21 21 06** (N° Vert).

Quels sont les déchets que vous pouvez déposer ?

- Les déchets verts
- Le bois
- Les déchets ménagers spéciaux tels que les piles et petits accumulateurs, huiles de cuisines; huiles moteurs, déchets toxiques (solvants, produits inflammables, corrosifs, irritants, …), néons, lampes et ampoules, radiographies médicales
- Les gravats
- Les déchets d'activités de soin à risques infectieux des ménages en automédication (DASRI)
- Le tout-venant
- Les cartons bruns d'emballage
- La ferraille
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Les dépôts réalisés par les particuliers pour leur propre compte et en quantité domestique sont gratuits. Les professionnels sont accueillis dans les déchèteries moyennant un droit de dépôt. Les apports journaliers des professionnels sont limités en volume et en nature.

Déchèterie la plus proche : CLEGUEREC
P.A. Bann er Lann (à droite avant la boulangerie au bourg)
Tél. : 02 97 38 09 71
Horaires d'ouverture :

- Lundi et mercredi 10 h00 – 12 h00 – 14 h00 – 18 h00
- Samedi (sauf artisans-commerçants) 9 h00 – 12 h00 – 14 h00 -18 h00

Transport à la demande :

Dès le 1er octobre 2014, Pontivy Communauté met à votre disposition un nouveau moyen de transport : le Transport à la demande. Le principe ? Sur réservation auprès d'une centrale d'appel, un véhicule vient vous chercher à domicile. (ou à l'adresse indiquée sur votre commune) et vous conduit soit à Pontivy (le taxi vous déposera soit à la gare ou à La Plaine), soit au centre hospitalier de Kerio, soit aux centres-bourgs des communes de Bréhan, Cléguérec, Mûr-de-Bretagne, Noyal-Pontivy et Rohan.
Ce service fonctionne tous les mercredis et samedis (hors jours fériés) et sur horaires :

- Des allers sont possibles à 9 h30, 10 h30, 14 h00,
- Des retours sont possibles à 12 h00, 16 h00, 18 h00.

Comment réserver ?
Appelez le **02 97 01 22 28** au plus tard à **17 h00** la veille de votre voyage. Indiquez le lieu et l'heure auxquels vous souhaitez être pris en charge. Si vous devez vous déplacer à bord d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite, indiquez-le. Un véhicule aménagé vous prendra en charge. Le trajet coûte 2 € (un aller ou un retour). Achetez votre titre de transport auprès du conducteur. Celui-ci sera aussi valable dans les bus PondiBUS de Pontivy.

N'oubliez pas !
Les lignes TIM et les lignes régionales desservent Pleugriffet, Réguiny, Saint-Gérand, Saint Gonnery, Cléguérec et Séglien tous les jours et peuvent aussi vous transporter vers Pontivy ou les autres communes desservies. Pensez aussi aux lignes Tibus pour vos liaisons Carhaix – Loudéac ! Pour toute question, contactez le service transport au **02 97 25 01 70**

Les communes concernées par ce dispositif sont : Bréhan, Cléguérec, Crédin, Croixanvec, Gueltas, Guern, Kerfourn, Kergrist, Le Sourn, Malguénac, Mûr-de-Bretagne, Neulliac, Noyal-Pontivy, Pleugriffet, Radenac, Réguiny, Rohan, Saint-Aignan, Sainte-Brigitte, Saint-Connec, Saint-Gérand, Saint-Gonnery, Saint-Thuriau, Séglien & Silfiac. Pontivy dispose déjà de son propre TAD intégré au réseau de bus de Pontivy.

Le Système d'Information Géographique :

Le SIG de Pontivy Communauté permet de visualiser, de manière simple et rapide, des données géographiques via un système de cartes. Vous souhaitez savoir comment vous rendre au pôle aquatique Spadium de Pontivy ? Affichez les cartes thématiques "transports" et " services " et visualisez les réseaux de transports menant vers le pôle aquatique et les horaires des bus. Le SIG est accessible **gratuitement** depuis n'importe quel ordinateur équipé d'une connexion internet. Pour toute question sur son fonctionnement, contactez Pontivy Communauté au 02 97 25 01 70 ou laissez un message dans la partie "Contactez-nous".

1. **Carte des services publics**
2. **Carte des transports**
3. **Carte tourisme**
4. **Carte enseignement**
5. **Carte de la collecte des déchets**

LE PAYS DE PONTIVY :

L'objectif : un projet commun de développement

Le Pays est un lieu d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises et des associations… autour d'un projet commun. Le Pays permet aux communautés de communes de se concerter et de mutualiser leurs moyens à une échelle adaptée aux enjeux actuels du développement local, les pays ou pôles d'équilibre territoriaux organisent la coordination dans les espaces ruraux (loi de décembre 2013).

89 000 habitants
47 communes
4 EPCI: Baud Communauté, Locminé Communauté, Pontivy Communauté et St Jean Communauté
7 740 entreprises tous secteurs d'activité confondus
35 000 emplois
1350 associations

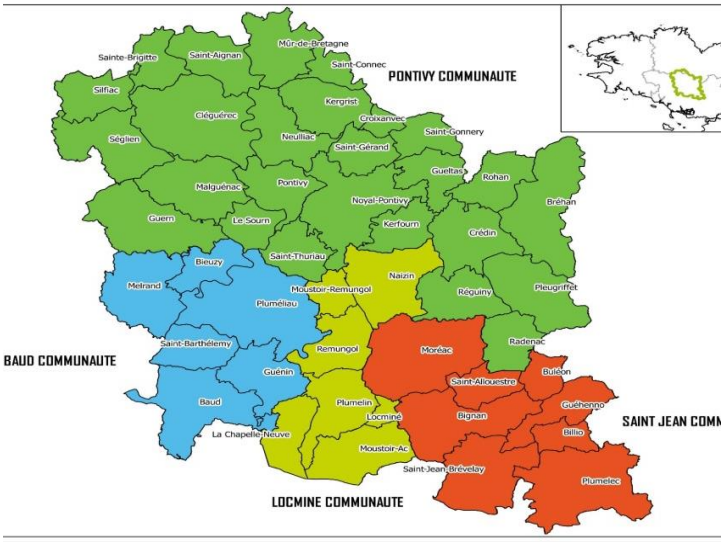

Guerlédan 2015 :

Localisation des portes d'entrées touristiques **GUERLÉDAN 2015**

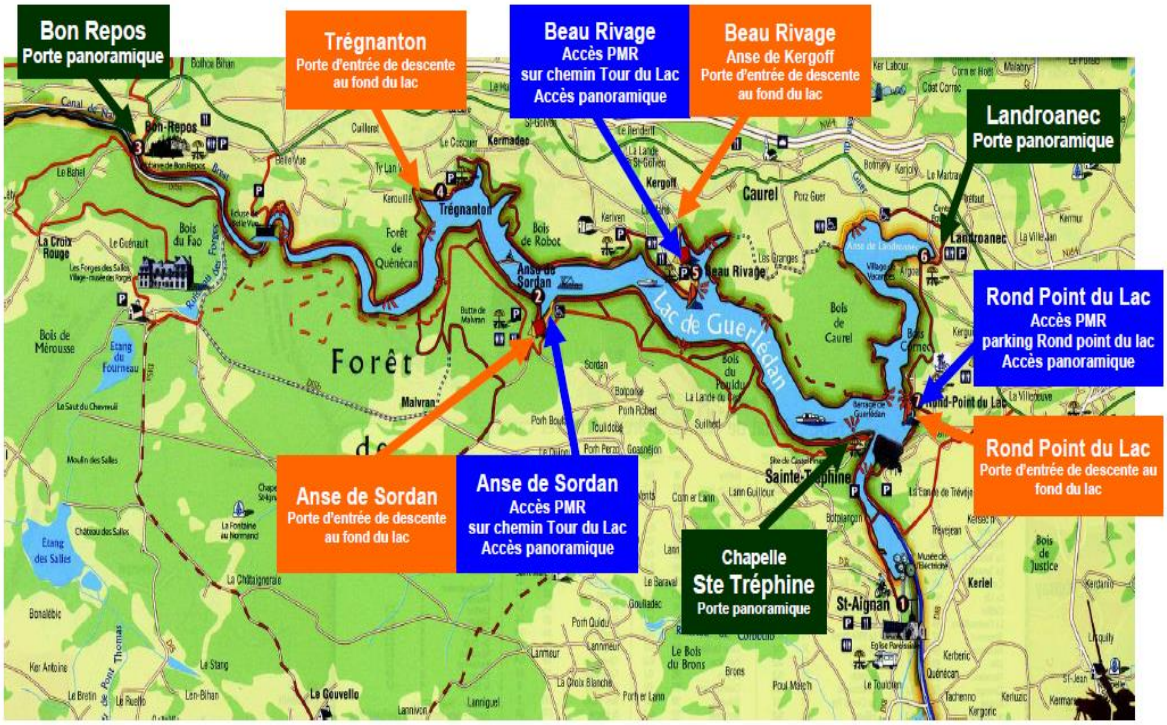

…..Que la nature est belle !

Bretagne Vivante
Une voix pour la nature

Le triton marbré, bel amphibien méconnu de Sainte-Brigitte.

Parmis les représentants du monde des amphibiens actuels, descendants des vertébrés primitifs ayant accompli le passage de la vie aquatique à la vie terrestre, notre salamandre tachetée est bien connue des populations rurales. Elle est bien représentée partout en Bretagne. Classée dans l'ordre des urodèles, ce qui éthymologiquement veut dire « queue visible », ces animaux conservent leur queue à la fin du stade larvaire, contrairement aux crapauds et grenouilles qui, eux, vont la perdrent.

Bien moins connus, et pour cause, leurs moeurs nocturnes et discrètes les rendant moins observables, leurs « cousins proches », deux espèces de tritons, occupent les mares de Sainte-Brigitte au moment de la reproduction, au printemps. Le triton marbré, le plus grand triton européen, (jusque 16 cm), arbore une magnifique tenue de camouflage vert tendre marbré de noir et présente des flancs et un ventre gris piqueté de blanc. Le mâle en livrée nuptiale porte une crête, la femelle se distinguant par une belle ligne dorsale orange.

Comme tous les amphibiens, cette espèce a conservé un cycle de vie en deux phases : la reproduction et le croissance de la larve se déroulant dans l'eau, la maturité sexuelle sera atteinte pendant la poursuite du développement en phase terrestre.

Le triton marbré gagne le milieu aquatique en février et le quitte fin mai. La femelle peut pondre 400 oeufs. Il se nourrit d'invertébrés et de têtards en phase aquatique. En période terrestre il consomme des vers et des limaces. Il se cache sous les feuilles mortes, la mousse, les pierres et autres abris frais, parfois des buses et coffres à compteur d'eau, ceux-ci souvent fatals à son égard, où il pourra faire l'objet d'observations fortuites.

Cette espèce d'intérêt communautaire, protégée au niveau européen, présente, comme la plupart des amphibiens, une sensibilité importante aux dégradations des milieux naturels. La disparition des lieux de reproduction annonce le déclin de cette espèce, d'où la nécessaire attention à porter à la conservation des mares.

A Sainte-Brigitte nous l'avons vu à Kervranic, à Guerdreux, à Gohfornic en période de reproduction. Il a été observé à Lannivon et en forêt en phase terrestre.

Texte : Marie-Claude et Daniel Garrin, pour l'association Bretagne Vivante, section Kreiz Breizh Photo D. Garrin : Triturus marmoratus (Latreille, 1800), Triton marbré, en forêt de Quénécan, phase terrestre, 15/08/2007

Infos diverses :

Installation de détecteur de fumée

Principe

Afin de prévenir les risques d'incendie, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

Installation de détecteurs de fumée dans les logements

Objectifs :

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie
- et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Obligation d'installation

L'installation du détecteur de fumée est à la charge du propriétaire (bailleur ou occupant) du logement.

Le propriétaire bailleur doit s'assurer du son bon fonctionnement du détecteur lors de l'établissement de l'état des lieux. Il peut fournir lui-même un détecteur à son locataire ou lui rembourser l'achat du dispositif.

Emplacement du détecteur

Le détecteur doit

- être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres
- et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Remise d'une attestation à son assureur

L'occupant doit ***notifier*** cette installation par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

Vérifications régulières

L'occupant, qu'il soit locataire ou propriétaire, doit veiller à l'entretien du dispositif notamment en s'assurant

- du remplacement des piles,
- et de l'éventuel remplacement d'un détecteur déjà installé.

État civil :

Naissance : ***PUNTI DAUVERGNE Manon née le 06/09/2014***

Décès en 2014 :

NOM – Prénom	Date et lieu de naissance	Date et lieu de décès
HUBERT Denise, Jeanne	22/07/1928 à Sainte-Brigitte	02/02/2014 à Toulouse
ROBIC ép BERTRAND Louisette, Marie	19/09/1927 à Sainte-Brigitte	19/06/2014 à Minihy-Tréguier(22)
HUBERT ép CAZORLA Valentine, Marie	28/02/1922 à Sainte-Brigitte	20/08/14 à Levallois-Perret (92)
LE POLOTEC Loïc	29/07/1948 à Lanester	29/08/14 à Tigy (45)
PINSIVY Thierry	27/05/1957 à St Ouen (93)	07/09/14 à Argenteuil (95)
DUEDAL Pierre	24/03/1925 à Maël-Carhaix	04/10/14 à Paris 12
BAUDIC ép HUBERT Odette, Eugénie	02/06/1925 à Sainte-Brigitte	27/10/14 à Nantes (44)
BAUDIC ép PLISSON Irène, Marie, Joseph	23/11/1928 à Sainte-Brigitte	24/10/14 à Limeil-Brévannes (94)
RIVALLAIN ép UZEL Sara	07/01/1920 à Cléguérec	03/11/14 à Silfiac

Les vœux du conseil municipal,

Dimanche 04 janvier 2015 à 15h30 à la salle des fêtes !

Traditionellement, la galette est offerte à tous les habitants qui souhaitent se retrouver pour un moment de convivialité. Le Maire commente brièvement les événements de l'année passée, présente les projets pour l'année en cours et évoque les orientations des années suivantes.

Meilleurs vœux

à toutes et à tous pour cette nouvelle année 2015

Calendrier des fêtes communales

commune	comité des fêtes	sangliers de quénécan	comité paroissial	club de l'espoir	loisirs animations
Vœux du Maire 4-janv.-15					
			Repas paroissial 8-févr.-15		
		Repas à thème 15-mars-15			
	couscous 12-avr.-15				
	Repas Mucoviscidose 14-juin-14	Repas Mucoviscidose 14-juin-14	Repas Mucoviscidose 14-juin-14	Repas Mucoviscidose 14-juin-14	Repas Mucoviscidose 14-juin-14
			pardon St Joseph au Gouvello		
			KERMESSE Jeux de boules 19-juil.-15		
			pardon de Ste Brigitte		
			Cérémonies du souvenir 03/08/2015 N-D des Neiges		
	Jeux de boules vide-grenier 16-août-15				
		Trail de Quénécan 19-sept.-15			
repas CCAS 18-oct.-15					
	couscous resto du cœur 15-nov.-15				
	Noël des enfants 20-déc.-15				

“AYEZ LE RÉFLEXE TAD !”

Vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer ? Ne possédez pas de permis ?

Sur réservation et selon une grille horaire, le TAD vient vous chercher à domicile, les samedis et mercredis, et vous dépose au lieu de votre choix : La Plaine et la gare SNCF à Pontivy, le pôle hospitalier Kerio, les communes de Noyal-Pontivy, Cléguérec, Mûr-de-Bretagne, Bréhan et Rohan (centres-bourgs).

Comment faire ?

Réservez votre voyage, au plus tard à 17h la veille de votre départ au **02 97 01 22 28*** : indiquez l'adresse à laquelle vous souhaitez être pris en charge, l'heure, le nombre de passagers et votre destination.

Le jour de votre départ, le véhicule se présente à l'heure et à l'adresse indiquée : achetez votre titre de transport (aller simple ou aller-retour) auprès du conducteur ou présentez votre titre de transport en cours de validité. Pour le retour, prévoyez d'être à l'arrêt 5 min avant l'heure. Le TAD vous reconduit au lieu de départ.

Attention : toute annulation doit se faire au plus tard à 17h, la veille de votre déplacement.

Bon voyage avec le TAD !

Service accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour bénéficier d'un véhicule adapté le jour de votre voyage, indiquez-le lors de votre réservation.

*Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Bon à savoir !

- Les titres de transport sont en vente dans le TAD uniquement. Merci de faire l'appoint au moment du paiement. Ils sont aussi valables sur le réseau PondiBUS !
- Les enfants de - 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le TAD est gratuit pour les - 4 ans.

LES HORAIRES
mercredis et samedis (hors jours fériés)

ALLER - horaires d'arrivé aux points d'arrêt	**RETOUR** - horaires de départ aux points d'arrêt
9h30	12h00
10h30	16h00
14h00	18h00

Ticket unité **2€**

Carte de 10 voyages à 15 €

Le TAD fonctionne sur

Bréhan, Cléguérec, Crédin, Croixanvec, Gueltas, Guern, Kergrist, Kerfourn, Le Sourn, Malguénac, Mûr-de-Bretagne, Neulliac, Noyal-Pontivy, Pleugriffet, Radenac, Réguiny, Rohan, Saint-Aignan, Sainte-Brigitte, Saint-Connec, Saint-Gérand, Saint-Gonnery, Saint-Thuriau, Séglien, Silfiac.

Pour vos déplacements sur Pontivy, empruntez PondiBUS !

Transport à la demande